

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 282

présenté par
M. Bazin et Mme Serre

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'adaptation des infrastructures d'hébergement et de maintenance aux équipements devant être livrés dans les prochaines années, notamment dans le cadre du programme Scorpion.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

Nos régiments continueront, dans les prochaines années de recevoir de nouveaux équipements notamment dans le cadre du programme scorpion. S'il s'agit évidemment d'une dynamique favorable, cette dernière doit nous conduire à nous interroger sur l'adaptation des infrastructures actuelles pour abriter ces équipements sans oublier les infrastructures de maintenance à proximité pour éviter les trajets superflus et contribuer ainsi au développement durable. Il s'agit d'une question essentielle pour s'assurer que ces futurs équipements demeureront en condition opérationnelle.

Dès lors l'objet de cet amendement est de demander un rapport au gouvernement sur l'adaptation des infrastructures de maintenance aux équipements devant être livrés dans les prochaines années.

